

PROTCOLE D'ACCORD DE PARTENARIAT

ENTRE

- **Le Gouvernement de la République Tunisienne** représenté par Madame Khedija Hammouda Ghariani en sa qualité de Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Technologies de la Communication chargée de l'Informatique, de l'Internet et des Logiciels libres (ci-après dénommé par « Gouvernement Tunisien »)

D'UNE PART,

ET

- **La société Microsoft Tunisie**, Société A Responsabilité Limitée (SARL) représentée par Mme. Salwa Smaoui Karoui en sa qualité de Directeur Général et dûment habilitée à signer le présent (ci-après dénommée par « Microsoft »)
Et
La société Microsoft Ireland Operations Limited, représentée par M. Kate Shalloe ou toute autre personne dûment habilité(e) à signer le présent (ci-après dénommée par « MIOL »);

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

OBJET

L'objet du présent Protocole est de décrire l'intention des Parties dans le cadre de leur Collaboration Potentielle à bâtir sur la base des objectifs suivants :

- Soutenir une stratégie nationale pour la consolidation des mesures liées à la sécurité Informatique en Tunisie afin de maîtriser et dominer les technologies;
- Promouvoir les NTICs comme vecteur de développement économique et sociale et développer localement un tissu d'entreprises compétentes dans le domaine des technologies de l'information;
- Positionner la Tunisie comme un acteur régional majeur en matière de technologie de l'information;
- Soutenir une stratégie visant à asseoir une administration électronique et efficiente ;
- Soutenir les initiatives pour le déploiement des NTICs afin que l'informatique soit utilisée de la façon la plus large possible en vue de faciliter l'accès au savoir pour l'ensemble des composantes de la société tunisienne sans exclusion et contribuant ainsi à l'édification de la société de l'information en Tunisie;

Pour réaliser ces objectifs, le Gouvernement Tunisien et Microsoft ont l'intention de coopérer autour des quatre axes suivants :

1. Les programmes sur la sécurité informatique;
2. Mise en place d'un Centre d'Excellence pour le développement d'une industrie de logicielle locale : Microsoft Excellence Center for Local Software Eco-system « MEC for LSE »;
3. L'Administration électronique;
4. L'Appui à la dynamique Tunisienne d'inclusion dans la société de l'information;

1. Les Programmes sur la sécurité informatique

Afin d'établir des relations plus étroites et plus confiantes avec le Gouvernement Tunisien autour des technologies Microsoft utilisées par les différents départements gouvernementaux, les entreprises et les particuliers, Microsoft propose au Gouvernement Tunisien de l'associer à ses différents programmes de sécurité destinés aux gouvernements.

1.1 Programme Gouvernemental sur la sécurité (ci-après, « contrat GSP »)

Le cadre du programme GSP s'articule autour des axes suivants :

a) L'accès au code source de Windows

- Microsoft a eu l'accord du Ministère de l'Industrie des Etats-Unis (*Department of Commerce*) pour permettre au Gouvernement Tunisien d'accéder au code relatif au cryptage et à l'outil de développement associé;
- Microsoft, à travers son programme GSP, se propose d'offrir l'accès sécurisé en ligne "smart-card" aux codes sources des versions les plus récentes, des versions *beta* et des *services packs* des produits Microsoft Windows 2000, Microsoft Windows XP, Microsoft Windows Server 2003, et Microsoft Windows CE.
- L'accès au code source se fera via « MSDN® Code Center Premium », ressource en ligne permettant l'accès, la communication et la collaboration avec les professionnels de Microsoft.

b) L'accès au personnel de Microsoft chargé du développement des produits

Dans le cadre du programme GSP, une délégation d'experts tunisiens, accompagnée d'un représentant de Microsoft Tunisie, sera conviée à Redmond (Etats-Unis) pour des sessions d'échanges avec des experts de Microsoft en matière de sécurité et de développement, sur des projets spécifiques aux technologies de l'information et les problèmes de cyber sécurité.

c) L'accès aux informations techniques relatives à l'implémentation de la sécurité sur la plateforme Windows.

Dans le cadre du programme GSP, le Gouvernement Tunisien aura l'opportunité de disposer de plus amples informations sur le mode de développement des produits, y compris la formalisation de l'architecture de sécurité, le processus de conception et les raisons qui ont conduits à certains choix de conception de la sécurité.

1.2 Support de l'autorité de certification électronique reconnue au niveau de Microsoft Internet Explorer

Microsoft inclura dans son cycle de mise à jour des autorités de certificats au niveau d'Internet Explorer, le support de l'autorité de certification nationale.

De son côté, le Gouvernement Tunisien procédera à une demande écrite dans ce sens auprès de Microsoft pour la mise en place de cette procédure.

1.3 Contrat de Coopération en matière de Sécurité Informatique (ci-après, « Contrat SCP »)

Microsoft et le Gouvernement Tunisien, représenté par l'agence publique en charge de la sécurité informatique, ont l'intention de signer un contrat SCP.

Le programme SCP inclut les principaux aspects suivants (en annexe le détail de ce programme):

- Une notification à l'avance
- L'Information Publique en matière de vulnérabilité
- Revue de Bulletin de Sécurité
- Échange de Métrique de Sécurité informatique
- Accord de Réponse de Secours
- Échange d'informations et formation Techniques
- Visite des responsables de sécurité informatique du Gouvernement Tunisien au siège de Microsoft à Redmond – USA.

2. Mise en place d'un Centre d'Excellence pour le développement d'une industrie de logicielle locale : Microsoft Excellence Center for Local Software Eco-system « MEC for LSE »;

Le Centre d'Excellence devrait se focaliser sur les trois (3) objectifs suivants:

- Le développement des Compétences (focus sur la formation et le capital intellectuel),
- Le partenariat Industriel (focus sur les partenariats des piliers de l'industrie),
- L'innovation (accélérer l'innovation locale à travers les laboratoires d'essais).

Aussi, le Centre d'Excellence pourrait permettre au Gouvernement Tunisien de tester, et piloter des solutions avancées pour offrir les derniers services de l'administration électronique aux

citoyens. En plus, le Centre servira d'incubateur aux idées innovatrices en servant de liaison entre les recherches et innovation et les communautés d'affaires.

Le Centre d'Excellence sera le point focal de cet axe et favorisera la multiplication des actions visant le développement de l'industrie logicielle locale. Le Centre d'Excellence permettra d'assurer entre autres les missions suivantes:

2.1 Parrainage de Start-Up

- Microsoft souhaite signer des partenariats avec la Banque des Petites et Moyennes Entreprises et deux (02) sociétés de capital risque afin de soutenir conjointement la croissance des start-up dans lesquelles ces dernières ont investies. Dans le cadre de ces partenariats Microsoft pourrait parrainer dix (10) start-up Tunisiennes, avec un accompagnement direct portant sur plusieurs volets :
 1. l'abonnement au programme « *Empower Program* » qui permettra la souscription aux produits de développement et d'infrastructure Microsoft avec leurs mises à jours.
 2. la participation à un atelier technique de cinq (05) jours pour deux (02) personnes par start-up sur les meilleures pratiques en matière d'architectures de développement.
 3. Un support commercial et marketing, permettant d'optimiser la visibilité des start-up en les associant aux événements marketing de Microsoft, et de s'appuyer sur le réseau international de Microsoft pour faciliter le développement à l'international de ces éditeurs.
 4. Mise à la disposition de ces start-up de dix (10) bons de certification par start-up.

2.2 Soutien de l'industrie logicielle

- Microsoft a l'intention de fournir à dix (10) responsables (PDG, DG, Gérant) d'entreprises informatiques (SSII) sélectionnées en commun accord avec le Gouvernement Tunisien, les outils et les techniques pour démontrer leurs avantages compétitifs dans leur marché cible en les formant et en s'assurant du transfert de compétences afin de préparer des plans marketing internationaux pour l'export. La durée de cette formation est de 3 jours et sera assurée par un expert dans ce domaine;
- Microsoft a l'intention de former dix (10) responsables des entreprises (SSII) sur les compétences nécessaires pour améliorer la qualité de services, réduire les coûts et augmenter la profitabilité (MSF : *Microsoft Solution Framework*). Ce programme aidera aussi à améliorer la satisfaction client et les performances des équipes en interne. La durée de cette formation est de cinq (05) jours et sera assurée par un consultant certifié Microsoft.
- Microsoft a l'intention de former annuellement les équipes professionnelles de développement de dix (10) entreprises informatiques (SSII) sur les meilleures pratiques, d'envergure mondiale, dans l'industrie de développement logiciel. La durée de cette formation est de cinq (05) jours et concerne deux (02) personnes par entreprise;
- Microsoft a l'intention de prendre en charge annuellement les frais de participation de deux (02) entreprises Tunisiennes directement sous le pavillon Microsoft dans une exposition régionale.

2.3 Soutien aux architectes des grands systèmes d'informations

Microsoft souhaite former annuellement dix (10) architectes des grands systèmes d'informations gouvernementaux. La durée de cette formation est de cinq (05) jours et sera assurée par un consultant certifié Microsoft.

2.4 Accès à la Place de marché en ligne (www.PartnerMarketPlace.com)

Afin d'augmenter la visibilité mondiale des sociétés de développements informatiques ainsi que les intégrateurs Tunisiens sur le marché mondial, Microsoft se propose de mettre en ligne ces entreprises à travers une place de marché virtuelle (www.PartnerMarketPlace.com).

Microsoft veillera sur la promotion de ce marché virtuel lors de ces séminaires marketing à l'échelle mondiale.

2.5 Animation de Séminaire d'information et de sensibilisation « *Executives Briefing* »

Microsoft, en partenariat avec le Gouvernement Tunisien, pourrait animer des séminaires d'information et de sensibilisation « *Executives Briefing* » deux (02) fois par an pour les premiers responsables des entreprises Tunisiennes publiques et privées opérants dans les différents secteurs d'activités, afin de les sensibiliser sur l'impact des NTIC dans le développement économique des entreprises et l'amélioration de leur compétitivité sur le marché local et international.

Ces « *Executives briefing* » seraient assurés par des experts Tunisiens et Etrangers dans leurs domaines de compétences et porteront en particulier sur les domaines verticaux suivants :

- Banques et finances
- Agriculture
- Tourisme
- Santé
- Industries chimiques, OIL & Gaz

Le projet de la création de ce centre d'Excellence sera un investissement et un effort mutuel entre le Gouvernement Tunisien et Microsoft.

3. L'Administration électronique

3.1 Solution Sharing Network (ci-après, « SSN »)

SSN permet d'accroître l'efficacité opérationnelle et de réduire les coûts des projets de l'administration électronique. SSN est centré sur la communauté, la collaboration, la recherche et le développement. Jouant le rôle d'un entrepôt hébergé et inventorié, SSN permet aux agences gouvernementales et aux organisations du secteur public de collaborer et de partager des solutions, des architectures, les meilleures pratiques et de mutualiser le code source d'application que les gouvernements possèdent à travers un portail Web sécurisé.

3.2 Solution Intranet et travail collaboratif

Microsoft souhaiterait collaborer avec le Gouvernement Tunisien à la mise en place du projet d'Intranet et de travail collaboratif. Dans ce cadre, Microsoft prendrait en charge tous les coûts associés à la mise à disposition d'un consultant Microsoft Senior spécialisé dans les projets de

portails pour une durée annuelle de cinquante (50) jours et de deux cent (200) jours / Homme par an d'un consultant externe travaillant chez des sociétés de services Tunisiennes locales certifiées sur les technologies Microsoft, pendant toute la durée de l'accord.
Le périmètre de la Solution devra être arrêté d'un commun accord entre les Parties.

Cette solution permettra d'assurer entre autres les fonctionnalités suivantes :

- Une messagerie électronique fluide et sécurisée ;
- Une collaboration en temps réel et instantanée ;
- Des espaces virtuels de travail collaboratif avec la gestion sécurisée des droits d'accès ;
- Le stockage, la gestion de tous types de documents ;
- La recherche contextuelle dans tous types de fichiers avec le support de l'Arabe et de plusieurs autres langues;
- Une authentification unique, forte et sécurisée.

3.3 Cadre d'accès aux technologies Microsoft

Le Gouvernement Tunisien signera un contrat de licence pluriannuel Microsoft (sur 3+1+1 ans) – Contrat Microsoft Entreprise - permettant de couvrir les besoins du Gouvernement Tunisien.

A cet effet, MIOL, de son côté, s'engage à faire bénéficier le Gouvernement Tunisien d'un tarif préférentiel.

(a) Modalités de mise en place du cadre d'accès aux technologies Microsoft.

Ce cadre est basé sur une acquisition permettant l'accès, auprès de Microsoft, aux produits et à toutes leurs mises à jour pendant toute la durée du cadre;

La mise en place de ce cadre est régie par des contrats de licences à établir entre le Gouvernement Tunisien et MIOL. Il est à préciser que MIOL est la filiale de Microsoft Corporation en charge de la mise en place des licences d'utilisation des produits Microsoft pour la région Europe, Moyen-Orient et Afrique (cf. documents joints).

(b) Durée du contrat de licence Microsoft

La durée du contrat est de cinq (05) années. Toutefois, le Gouvernement Tunisien aura la possibilité de résilier le contrat après la troisième et la quatrième année (3+1+1). Les prix seront revus et établis, d'un commun accord entre les deux parties, avant le renouvellement pour les années subséquentes au delà des cinq années initiales.

(c) Les produits destinés aux ordinateurs de l'administration électronique sont les suivants :

- Les produits de la famille Windows : Windows XP Professionnel (en mise à jour) ;
- Les produits de la famille Office : Office Professionnel ;
- Les accès clients « Core Cal »: client Microsoft Windows Server, client Microsoft Exchange Server, client SMS Server, client Microsoft SharePoint Portal.

(d) La redevance annuelle pour les produits des ordinateurs de l'administration électronique mentionnés ci-dessus est de 170 USD (cent soixante dix dollars américains) hors frais et taxes par ordinateur.

(e) Les ordinateurs personnels de l'administration électronique

Le nombre d'ordinateurs personnels à prendre en charge dans la mise en place de l'administration électronique, est estimé pour la première année à 12 000 ordinateurs personnels, avec une augmentation annuelle de l'ordre de 10%.

Le prix des licences pour l'acquisition et la mise à jour des produits Microsoft sur cinq ans pour les ordinateurs de l'administration sera comme suit :

Nature	Contrat Entreprise
Durée	5 ans avec possibilité pour le Gouvernement Tunisien de résilier en fin de la 3 ^{ème} et la 4 ^{ème} année.
Nombre de PC	12 000
Annuité Par PC	170 US\$
Augmentation par an	10 %
Plateforme des produits par PC	- Mise à jour du Système d'exploitation <i>Microsoft Windows Desktop</i> - <i>Microsoft Office Professional</i> - <i>Core Cal : client Windows Server, client Exchange Server, client SMS Server, client SharePoint Portal</i>
Echéancier des Paiements	Année 1 : 2 040 000 US\$ Année 2 : 2 244 000 US\$ Année 3 : 2 468 400 US\$ Année 4 : 2 715 240 US\$ Année 5 : 2 986 764 US\$

Nonobstant la durée de validité du présent Protocole, les prix ci-dessus mentionnés sont proposés au Gouvernement Tunisien par MIOL sous réserve que le Contrat de licence Microsoft Entreprise mentionné ci-dessus soit signé dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la signature du présent Protocole.

MIOL accepte que les quantités reportées ci-dessus correspondent à une évaluation de bonne foi du nombre courant et projeté de serveurs et d'ordinateurs individuels aux différents Ministères et les Etablissements publiques à caractère Administratif ou non (EPA, EPNA) et exclut les ordinateurs des entreprises publiques à caractère industriel et commercial (EPIC).

(f) Les produits additionnels pour l'administration électronique

En plus des produits spécifiques mentionnés ci-dessus, le cadre contractuel permet de souscrire à des produits additionnels pour compléter la plate-forme ou les composants choisis. Il est alors possible de disposer, de produits additionnels tels que:

<i>Applications personnelles</i>	<i>Produits Serveurs</i>	<i>Outils de développement</i>
<i>FrontPage, Visio, Project,</i>	<i>Windows Server, Windows Ent. Server, Exchange Server, Exchange Server Ent., SQL Server, SQL Server Ent., CAL SQL. SharePoint Portal Server Biztalk Server</i>	<i>Visual Studio Ent., Visual Studio Pro,</i>

4. Appui à la dynamique Tunisienne d'inclusion à la société de l'information

Microsoft a mandaté l'International Data Corporation (IDC), pour la réalisation d'une Etude d'Impact Economique des technologies de l'information et de la communication en général et le développement de logiciel (software) en particulier sur l'économie Tunisienne. Cette étude a fait valoir la volonté de Microsoft de s'engager avec le Gouvernement Tunisien dans un accord de partenariat. Les résultats de cette étude ont permis d'identifier de façon plus précise l'impact significatif d'un éventuel protocole d'accord de partenariat.

Dans ce sens une copie de l'Etude a été fournie au Ministère des Technologies de la Communication et une présentation a été assurée par l'un des Vice-présidents d'IDC aux membres du Ministère.

L'intégralité des coûts de cette Etude a été supportée par Microsoft.

4.1 Instauration d'un système de formation certifiante en ligne aux porteurs de divers handicaps

Microsoft en partenariat avec l'Institut de Promotion des Handicapés, se propose de mettre en place des formations techniques et des examens certifiant en ligne destinés précisément aux porteurs de divers handicaps.

Chaque année Microsoft prendra en charge les frais de formation de cinq (05) personnes pour chaque cursus (soit vingt (20) personnes au total par an).

Ces formations peuvent porter sur les thèmes suivants :

- *Microsoft Certified Systems Engineer (security)*
- *Microsoft Certified Systems Engineer (Messaging)*
- *Microsoft Certified Application Developer*
- *Microsoft Certified System Administrator*

4.2 Centres communautaires de formation aux technologies

Dans le cadre de l'initiative Microsoft intitulée « *Unlimited Potential* », Microsoft se propose de mettre en place des programmes et outils de formation continue au niveau des centres communautaires d'apprentissage aux technologies ou CTLC (*Community Technology Learning Centres*) mis en place par le Gouvernement Tunisien et répartis à travers les Gouvernorats.

En partenariat avec le Gouvernement Tunisien, l'investissement Microsoft pour vingt (20) CTLCs couvrirait:

- La formation d'un formateur par CTLC ;
- La mise à disposition de ressources en ligne d'autoformation au niveau des CTLCs;
- La mise à disposition de produits au niveau des CTLCs;
- La mise à disposition d'une ligne de support ou « *help desk* » par CTLC.

Aussi, pour soutenir le développement des CTLCs, Microsoft, en partenariat avec le Gouvernement Tunisien, les organisations internationales non gouvernementales et les partenaires sociaux locaux, proposera des opportunités de projets de développement pouvant être réalisées par les CTLCs, comme la reconversion des compétences des utilisateurs, les opportunités d'emploi partiel, et la création d'entreprises.

4.3 Partenariat avec le monde de l'éducation et de l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Microsoft se donne le devoir citoyen d'accompagner le Ministère de l'Education et de la Formation ainsi que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et le Ministère de la recherche Scientifique et du développement des compétences dans la promotion de la société du savoir en Tunisie, à travers un partenariat stratégique et à long terme. Microsoft entend mettre à la disposition de ces Ministères tout son savoir faire dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement pour réaliser les objectifs et les orientations de la Tunisie et ceci pour les années à venir.

Microsoft souhaite conclure des accords de partenariats avec les ministères chargés des secteurs de l'Education, la Formation, l'Enseignement Supérieur, la recherche scientifique et du développement des compétences éventuellement d'une manière séparée et de leurs bénéficiers des prix exceptionnels ci-dessous.

En outre, pour le Ministère de l'Education et de la Formation, dans le cadre des accords de partenariat qui pourraient être signés le prix de mise à jour de *Microsoft Windows* ainsi que de *Microsoft Office Professionnel* proposé serait de 2.5 dollars américains par ordinateur et par an. L'ensemble des établissements sous tutelle du Ministère de l'Education et de la formation, bénéficierait de ces tarifs préférentiels.

De même, pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur, dans le cadre des accords de partenariat qui pourraient être signés le prix de 35 dollars américains par ordinateur et par an pourrait être proposé afin de couvrir l'utilisation des produits Microsoft suivants :

- Mise à jour de Système d'exploitation *Microsoft Windows Desktop* ;
- *Microsoft Office Professional* ;
- Core Cal : *client Windows Server, client Exchange Server, client SMS Server, client SharePoint Portal* ;

Cependant, pour le package de développement « *visualstudio.net* » le prix de deux (02) dollars américains par ordinateur et par an est proposé.

Alors que pour les outils de gestion de projets, le prix serait de 4.5 dollars américains par pc et par an.

L'ensemble des établissements sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, bénéficierait de ces tarifs préférentiels.

Les prix ci-dessus proposés resteront valables pour une durée de 3 mois à compter de la signature du présent Protocole.

DISPOSITIONS GENERALES

Aide à la sensibilisation sur les droits de la propriété intellectuelle

Microsoft devrait raisonnablement assister le Gouvernement Tunisien dans tout effort public de sensibilisation des citoyens et des professionnels sur la protection des droits de la propriété intellectuelle ainsi que l'impact du non respect des droits de la propriété intellectuelle.

Comité de suivi et Bilan

La gestion et le suivi du partenariat seront assurés par un comité de pilotage, réunissant des représentants du Gouvernement Tunisien et des représentants de Microsoft, qui aura entre autres, pour mission :

- de réaliser un suivi des différents projets qui découlent de la convention.
- d'évaluer les résultats et d'orienter les travaux en conséquence.
- d'étudier les aménagements à apporter à la convention.
- d'assurer la communication autour des projets réalisés avec les technologies Microsoft.

Le comité de pilotage se réunira au moins deux (02) fois par an, et chaque réunion fera l'objet d'un procès verbal (Bilan) signé par les parties.

Gestion du changement

Une fois que le Protocole d'accord est signé, tout changement doit être consigné par écrit par les Parties.

Date d'entrée en vigueur

Le présent Protocole prend effet à compter de la dernière date de signature du Protocole par les parties. Il restera en vigueur pendant une période de 3 mois à compter de sa prise d'effet.

Toutefois, les Parties conviennent qu'en cas de signature de l'ensemble des Contrats de Licence Microsoft tels que mentionnés ci-dessus à l'article 3.3 du présent Protocole au cours de cette période de 3 mois, les autres engagements de Microsoft au titre de ce Protocole (articles 1, 2, 3, 5, 6) deviennent fermes à compter de la date de signature du dernier Contrat de Licence Microsoft signé, la durée du présent Protocole serait étendue jusqu'à l'arrivée à leur terme des Contrats de Licence Microsoft.

Statut juridique

En dépit de ce qui est énoncé ci-dessus, rien dans ce Protocole ne sera considéré comme constituant un partenariat légal entre les parties et aucune des parties n'aura l'autorité d'engager l'autre partie sans l'accord écrit préalable de cette dernière dans chaque cas individuel.

Compréhension et le respect des droits à la propriété intellectuelle

Le Gouvernement Tunisien informera toutes ses composantes des initiatives entreprises dans le cadre de ce Protocole d'accord notamment par rapport à l'existence des droits d'auteur sur les logiciels et la nécessité d'obtenir des licences appropriées pour toute utilisation des logiciels.

Microsoft fournira des exemples de communications à cet effet.

Confidentialité et propriété intellectuelle

Toutes les informations relatives à l'existence de ce Protocole ou échangées dans le cadre des discussions au sujet de la Collaboration Potentielle entre les Parties sont confidentielles et devront être traitées avec la plus grande attention. La Partie recevant une information n'aura pas le droit de la divulguer, de l'utiliser sans l'autorisation expresse et préalable de la Partie la divulguant.

Les Parties conviennent que le présent Protocole n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle à l'égard des Parties. Le présent Protocole constitue ni une licence ni une quelconque concession de quelque droit de propriété intellectuelle, que ce soit notamment sur un signe distinctif, une invention ou un logiciel.

Nature du protocole d'accord

Le présent Protocole ne lie pas les Parties en droit et ne crée pas d'obligations légales à leur égard. Le présent Protocole reflète uniquement l'intention des Parties au jour de sa signature. Le présent Protocole ne crée pas non plus d'association ou de joint venture de quelque forme que ce soit entre les Parties.

Les Parties conviennent que la mise en œuvre de leur Collaboration Potentielle ne pourra s'effectuer qu'avec la signature de contrats séparés et distincts du Présent Protocole. Les parties conviennent que la mise en œuvre de l'ensemble des initiatives et engagements de Microsoft proposés ci-dessus est conditionné par la signature avec Microsoft Ireland Operations Limited de l'ensemble des Contrats de Licence Microsoft Enterprise, mentionnés ci-dessus (article 3.3). A compter de la date d'entrée en vigueur la plus récente de ces contrats, les engagements de Microsoft figurant au présent Protocole deviendront fermes pour la durée d'effet des Contrats de Licence Microsoft. Par ailleurs, si le Gouvernement Tunisien venait à signer l'ensemble des contrats de licence Microsoft mais pour des quantités inférieures à celles figurant dans ce Protocole les parties conviennent que Microsoft pourra revoir la nature et/ou le niveau de ses engagements.

Ce Protocole n'établit aucun accord exclusif entre les Parties, ces dernières pouvant contracter avec tout tiers de leur choix sur tout sujet ou toute matière couverte par le présent Protocole. Les Parties conviennent que dans l'hypothèse où l'une d'entre elles ne serait pas satisfaite de l'évolution des discussions à propos de la Collaboration Potentielle, elle pourrait interrompre à tout moment toute négociation, et ce, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Loi applicable

Le présent Protocole est soumis à la loi Tunisienne.

Afrique du Sud - Cape Town – GLF Africa, le 11 juillet 2006,

EN LA PRÉSENCE ET EN QUALITÉ DE TÉMOIN :

M. Bill GATES

Chairman & Chief Software Architect, Microsoft Corporation

POUR LES PARTIES CONTRACTANTES

M. Kate SHALLOE

Microsoft Ireland Operations Limited

POUR MICROSOFT

Directeur Général Microsoft Tunisie

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

*Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Technologies de la
Communication chargée de l'Informatique, de l'Internet et des
Logiciels libres*

MME SALWA SMAOUI KAROUI

MME KHEDIJA HAMMOUDA GHARIANI

Annexe

Contrat de Coopération en matière de Sécurité Informatique (Ci-après dénommé par, « Contrat SCP »)

Conscientes de l'enjeu représenté par la sécurité en matière informatique pour le développement des TICs, les Parties ont décidé de signer un Contrat SCP.

Le Security Cooperation Program (SCP) [programme de coopération en matière de sécurité] de Microsoft est une initiative mondiale qui permet aux gouvernements et à Microsoft de prendre des mesures conjointes de sécurité dans les domaines suivants : intervention en cas d'incident informatique, atténuation des attaques et sensibilisation des citoyens. A cet effet, le programme SCP a pour objet de favoriser la collaboration avec les gouvernements afin de faire face aux menaces pour la sécurité nationale, économique et/ou publique de façon plus efficace par le biais de projets coopératifs et de partage d'informations.

Le Security Cooperation Program (SCP) inclut les principaux aspects suivants:

- **Une notification à l'avance** : Fournit des informations par courrier électronique trois jours ouvrables avant la sortie prévue de bulletins de sécurité mensuels;
- **L'Information Publique de Vulnérabilité**: Fournit des informations sur demande au sujet des vulnérabilités publiquement connues et rapportées que Microsoft étudie;
- **Revue de Bulletin de Sécurité**: Un briefing mensuel du bulletin de sécurité le plus récent, fourni par un employé de Microsoft avec la connaissance détaillée du bulletin de sécurité;
- **Échange de Métrique de Sécurité**: Échange de métrique d'incident de sécurité entre Microsoft et l'ANSI;
- **Accord de Réponse de Secours**: Un accord de partage d'information en cas d'urgence de sécurité informatique;
- **Échange d'information Technique**: Une formation technique avancée de cinq jours au centre de technologie d'entreprise à Redmond – USA (siège de Microsoft Corporation) pour les ingénieurs et les développeurs de l'ANSI;
- **Visite Exécutive**: Un briefing exécutif de deux jours au centre exécutif de briefing à Redmond – USA.

مذكرة

الموضوع: حول طلب ترخيص مسبق لإبرام صفقة بالتفاوض المباشر مع شركة مايكروسوفت لاقتناء تراخيص استعمال البرمجيات
المصاحب: مذكرة شرح أسباب (انظر الملحق)

وبعد،

تندرج اتفاقية التعاون والشراكة المبرمة بين الحكومة التونسية وشركة مايكروسوفت في إطار تعزيز تموقع تونس في المشهد العالمي لتكنولوجيايات المعلومات والاتصال الحديثة NTIC و في إطار مزيد تطوير اقتصاد المعرفة أخذا في الاعتبار الحياد التكنولوجي التام بحيث ستمكن هذه الاتفاقية تونس من جملة من الحلول المتنوعة والإضافية للخيارات الوطنية ومن استغلال الجوانب الإيجابية لكل الأصناف والحلول المتوفرة بقطع النظر عن طبيعتها سواء كانت حرة أو تجارية.

وتشمل هذه الاتفاقية الواسعة عدة برامج طموحة على مدى خمس سنوات في المجالات التالية:

- السلامة المعلوماتية والإنترنات
- إنشاء مركز امتياز لتطوير صناعة المحتوى الوطني بحيث سيمكن من إدخال ديناميكية جديدة على شركات الخدمات والهندسة العاملة في القطاع تدعم ضمان ديمومة نشاطها والخلق والإبداع والتصدير وإيجاد مواطن شغل كما ستمكن هذه الاتفاقية بإنجاز عديد البرامج لفائدة ذوي الحاجات الخصوصية.

- الإدارة التصالية

- دعم الديناميكية التونسية للانخراط في مجتمع المعرفة

هذا وتجدر الإشارة أنه في إطار برنامج الشراكة الموجه للحكومات GSP ستمكن اتفاقية التعاون من الولوج إلى شفرة المصدر لأهم برمجيات مايكروسوفت وكذلك للمعلومات الفنية المتعلقة باعتماد حلول السلامة على مسطحة Windows.

وسعيا لضمان كل حظوظ النجاح لاتفاقية الشراكة مع مايكروسوفت وحرصا على التنفيذ المحكم للبرامج الواردة ضمن بنودها، تم تكليف لجنة مختصة بالبرامج الخاصة بمعاودة القطاع العمومي تتولى بالخصوص مسألة تنشيط تراخيص استعمال البرمجيات التي ستوضع على ذمة الإدارات العمومية كما تم في هذا الإطار تكليف المركز الوطني للإعلامية بمهمة تأمين جميع العمليات ذات العلاقة والتنسيق مع

الهيكل المستفيدة من هذا البرنامج وبالخصوص منها مراكز الإعلامية العمومية CIMSP, CIMF, INBMI AGRINET, CCK, CNIPE وكذلك إدارات التنظيم والأساليب والإعلامية بالوزارات.

هذا، وفي إطار تنفيذ البند 3.3 من اتفاقية الشراكة المتعلقة بالانتفاع بتكنولوجيات مايكروسوفت يتجه العمل نحو طلب ترخيص مسبق لإبرام صفقة بالتفاوض المباشر مع هذه الشركة لاقتناء تراخيص استعمال البرمجيات.

1. إطار المشروع وأهدافه

يندرج هذا المشروع في إطار إيجاد إطار تعاقدى لفائدة الهيكل العمومية قصد تمكينها من الانتفاع من مزايا اتفاقية التعاون والشراكة وذلك باقتناء تراخيص استعمال برمجيات مايكروسوفت والتمتع بالخدمات ذات العلاقة وذلك بأسعار تفضلية مقارنة بأسعار العموم مع احترام حقوق التأليف والاستغلال.

وبالنظر للحاجيات الهامة لهذا النوع من البرمجيات بالنسبة للهيكل العمومية، فإن تجميعه في إطار تعاقدى وحيد مع ممثل الشركة الناشرة من شأنه أن ينعكس بالإيجاب على كلفة الاقتناء ونوعية الخدمات المسداة والمساندة والمساعدة على الاستغلال والتكوين.

هذا ويجدر التأكيد على أن العقد يحتوي على التزام الإدارة على مدى خمس سنوات (1+1+3 سنة) باقتناء رخص استعمال برمجيات مايكروسوفت لـ 12 ألف حاسوب جديد سنوياً مع ترك المجال للهيكل العمومية لاختيار بكل حرية نوع البرمجية المناسبة لمحيط الاستغلال لديها وذلك حسب الترتيب الجاري بها العمل.

2. محتوى المشروع

بموجب هذه الاتفاقية، تلتزم شركتي مايكروسوفت تونس ومايكروسوفت إيرلندا (Microsoft Ireland Operations Limited (MIOL) ممثلي شركة الناشر بتمتع الهيكل العمومية الراغبة في اقتناء حقوق استعمال برمجيات مايكروسوفت وتحيينها بتخفيضات على أسعار العموم إضافة إلى ذلك تأمين شركة مايكروسوفت لفائدة الهيكل المستفيدة خدمات متصلة تتمثل أساساً في امتيازات تخص تكوين المستعملين والمساعدة على الاستغلال.

تجدر الملاحظة أن MIOL هي ممثلة شركة الناشر المكلفة بالتصرف في حقوق استعمال برمجيات مايكروسوفت في مناطق أوروبا والشرق الأوسط وأفريقيا.

3. مدة العقد

مدة العقد هي 5 سنوات مع إمكانية مراجعته أو فسخه من الجانب التونسي بعد السنة الثالثة أو الرابعة.

4. منتوجات مايكروسوفت المعنية بالاتفاقية

منتجات مايكروسوفت المعنية بالاتفاقية هي البرمجيات الضرورية للاستغلال في أجهزة حواسيب شبكة الإدارة:

- Les produits de la famille Windows : Windows XP Professionnel (en mise à jour) ;
- Les produits de la famille Office : Office Professionnel ;
- Les accès clients « Core Cal »: client Microsoft Windows Server, client Microsoft Exchange Server, client SMS Server, client Microsoft SharePoint Portal.

5. الكلفة وطريقة احتساب الأثمان

عند الانخراط في الاتفاقية يتم احتساب الكلفة لجملة منتجات مايكروسوفت الضرورية للاستغلال في أجهزة حواسيب شبكة الإدارة بمائة وسبعون دولارا (\$170) خالي من الأداءات للحاسوب الواحد سنويا.

هذا ويقدر عدد أجهزة حواسيب شبكة الإدارة المعنية بـ 12 ألف حاسوب في السنة مع زيادة بـ 10% سنويا علما وأن هذا الأسطول يفوق حاليًا الـ 27 ألف جهاز. تجدر الملاحظة في هذا المجال أن الأثمان المقترحة توافق ما هو متعامل به من طرف شركة مايكروسوفت بالنسبة للاتفاقيات التي تشمل 15 ألف حاسوب في السنة عوضا عن 12 ألف.

كلفة اقتناء حقوق الاستعمال وتحيين منظومات مايكروسوفت على 5 سنوات

طبيعة العقد	Contrat Entreprise
المدة	5 سنوات مع إمكانية فسخه من الجانب التونسي بعد السنة الثالثة أو الرابعة
عدد الحواسيب	12 000
الكلفة السنوية للمنتجات في الحاسوب الواحد	170 US\$
نسبة الزيادة في السنة	10 %
المنظومات المعنية في كل جهاز حاسوب	- Mise à jour du Système d'exploitation Microsoft Windows Desktop - Microsoft Office Professional - Core Cal : client Windows Server, client Exchange Server, client SMS Server, client SharePoint Portal
المدفوعات السنوية	Année 1 : 2 040 000 US\$ Année 2 : 2 244 000 US\$ Année 3 : 2 468 400 US\$ Année 4 : 2 715 240 US\$ Année 5 : 2 986 764 US\$

هذا وتجدر الإشارة أن إطار العرض يمكن من اقتناء حقوق استخدام منظومات إضافية لإتمام المنظومات الأساسية المدرجة في حواسيب شبكة الإدارة على النحو التالي:

<i>Applications personnelles</i>	<i>Produits Serveurs</i>	<i>Outils de développement</i>
<i>FrontPage, Visio, Project,</i>	<i>Windows Server, Windows Ent. Server, Exchange Server, Exchange Server Ent., SQL Server, SQL Server Ent., CAL SQL, SharePoint Portal Server Biztalk Server</i>	<i>Visual Studio Ent., Visual Studio Pro,</i>

7. التمويل

سيتم تكليف المركز الوطني للإعلامية التعهد بالنفقات وصرفها، شرط استخلاص المستحقات من الهياكل العمومية المستهدفة بالبرنامج مع فرض زيادة 5% على قيمة مجموعة البرمجيات المسلمة لهذا الهيكل.

ويجدر التنصيص هنا إلى تشبث ميكروسوفت بنموذج العقد حسب الموضوع وذلك بالرجوع إلى مواصفات دولية في المجال من جهة ومواصفات الجودة الخاصة بالشركة من جهة أخرى.

ملحق

مذكرة شرح أسباب

- سيمكن إبرام صفقة بالتفاوض المباشر مع شركة مايكروسوفت من:
- تجسيم قرارات عديد المجالس الوزارية التي عنيت بدعم قطاع تكنولوجيايات المعلومات والاتصال خصوصا اتفاقية التعاون والشراكة الموقعة يوم 11 جويلية 2006 في كاب تاون (جنوب إفريقيا) بين الحكومة التونسية وشركة مايكروسوفت
 - جملة من الحلول المتنوعة والإضافية للخيارات الوطنية ومن استغلال الجوانب الإيجابية لكل الأصناف والحلول المتوفرة بقطع النظر عن طبيعتها سواء كانت حرة أو تجارية
 - الانتفاع بتكنولوجيايات مايكروسوفت في مسألة تنشيط تراخيص استعمال البرمجيات التي ستوضع على ذمة الإدارات العمومية
 - الولوج إلى شفرة المصدر لأهم برمجيات مايكروسوفت وكذلك للمعلومات الفنية المتعلقة باعتماد حلول السلامة على مسطحة Windows.
 - التمتع بالخدمات ذات العلاقة وذلك بأسعار تفضيلية مقارنة بأسعار العموم مع احترام حقوق التأليف والاستغلال.
 - تجميع الحاجيات في إطار تعاقدى وحيد مع ممثل الشركة الناشرة من شأنه أن ينعكس بالإيجاب على كلفة الاقتناء ونوعية الخدمات المسداة والمساندة والمساعدة على الاستغلال والتكوين.
 - تمتع الهياكل العمومية الراغبة في اقتناء حقوق استعمال برمجيات مايكروسوفت وتحيينها بتخفيضات على أسعار العموم إضافة إلى ذلك تأمين شركة مايكروسوفت لفائدة الهياكل المستفيدة خدمات متصلة تتمثل أساسا في امتيازات تخصّ تكوين المستعملين والمساعدة على الاستغلال.